

Du 25 février 2014

PRESENTS :

→ **Représentant l'autorité territoriale** : Monsieur Pierre ESTRADE (Bretteville sur Odon)

→ **Représentants de la Communauté d'Agglomération Caen la mer** :

Membres titulaires :

- Madame Corinne FERET (Caen)
- Monsieur Rémi POIRIER (Mathieu)
- Monsieur Robert MICHEL (Tourville sur Odon)

→ **Représentants du personnel** :

Membres titulaires :

- Monsieur David POCHOLLE (SUD)
- Monsieur Erik CALVET (SUD)
- Madame Véronique VAUGEOIS (UNSA)
- Monsieur Patrick CHAMBORD (CFDT)
- Monsieur Bertrand FERET (CGT)

Membres suppléants :

- Monsieur Fabrice TANGUY (SUD)
- Madame Catherine PERET (UNSA)
- Monsieur Steve ECOLASSE (CFDT)
- Madame Sylvie DUFOUR (CGT)

Messieurs Gérard FOURQUET, directeur général des services, Pascal PATRY, directeur des ressources humaines et Serge ETAVE, direction des ressources humaines.

Experts : Pour les points n°1b et 1c, monsieur Ludovic ALBERTINI, chargé de mission auprès de la DGS. Pour le point n°1d, Mathieu LAILLE, chef du service des affaires juridiques. Pour le point n°1e, monsieur Olivier GUILLEMETTE, chef du service des Assemblées. Pour le point n°1f, monsieur Pascal PATRY, directeur des ressources humaines. Pour le point n°2, madame Florence ROBIN, directrice adjointe de la culture.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Hôtel d'agglomération Rives de l'Orne :
 - b) Avis modifications règlement intérieur de Caen la mer.
 - c) Avis guide de fonctionnement (partiel).
 - d) Avis DAG/chaîne comptable.

- e) Avis organisation DMGA.
 - f) Information utilisation logiciel TEMPTATION.
 - 2. Avis organisation secrétariat direction de la culture.
 - 3. Questions diverses.
-

Monsieur ESTRADE ouvre la séance à 9 h 05. Messieurs Rémi POIRIER et Erik CALVET se portent volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint.

1 – Hôtel d'agglomération Rives de l'Orne :

b) Avis modifications règlement intérieur de Caen la mer.

Président : le CT précédent n'a pu traiter toutes les questions relatives à l'hôtel d'agglomération et elles sont donc remises à l'ordre du jour de ce CT. Hier, des éléments nouveaux ont été envoyés en version dématérialisée aux membres du CT et sont distribués sur table aujourd'hui.

SUD : ces documents ont été envoyés après 18 h. SUD demande une suspension de séance pour en prendre connaissance.

Président : si cette demande est partagée par les autres membres, elle est accordée.

Les représentants du personnel quittent la salle puis la réintègrent 35 minutes plus tard.

Président : récemment le président a répondu au courrier ayant pour objet le déménagement et que les syndicats représentés au CT lui avaient adressé. Le président explique qu'il a bien pris en compte les demandes participatives souhaitées par les syndicats et qu'il avait demandé à toutes les directions concernées d'organiser des réunions avec leurs agents. Ces réunions se sont tenues toute la semaine dernière et jusqu'à hier matin. Les documents envoyés par mél la veille en fin d'après-midi et distribués ce jour comprennent une synthèse rédigée par le DGS et intitulée "note complémentaire sur l'emménagement à l'hôtel d'agglomération" ainsi que les comptes rendus des réunions de directions.

UNSA : la tenue de réunions est une méthode, pourquoi pas, à retenir mais le timing serré augmente la tension existante (le climat n'est pas des plus apaisé) y compris pour les cadres. Des agents n'ont pas pu s'exprimer par faute de temps ou parce qu'ils n'ont pas osé.

DGS : il n'est pas trop tard pour le faire, directement sur la messagerie du DGS ou par l'intermédiaire des syndicats.

UNSA : en préambule de la réunion de la DEA, le DGS a prononcé des mots qui n'incitaient pas au dialogue : les agents étaient invités à quitter Caen la mer au profit d'une mairie s'ils voulaient plus de stabilité et moins de changement qu'en intercommunalité.

DGS : les agents pensent que rien n'a été préparé compte tenu des changements qui surviennent. Il est impossible d'anticiper le déménagement 2 ans à l'avance avec la certitude qu'il n'y aura pas de changement.

CGT : les syndicats sont mis en cause parce qu'ils se réveillent trop tard. En réalité ils ont été écartés en permanence de ce dossier et leurs questions n'obtiennent pas de réponses.

Président : comme précisé dans son courrier adressé aux syndicats, le président a confié une mission au DGS. Les documents présentés à ce CT sont le résultat de cette mission et ils apportent des réponses aux questions posées par les agents. Ces réponses sont-elles satisfaisantes ou pas ? Convient-il d'apporter des éclaircissements ? Les débats doivent s'orienter uniquement sur cela.

UNSA : l'UNSA confirme que les agents s'interrogent sur la réactivité tardive des syndicats.

UNSA : les dates de fin de travaux ont pris du retard (un CHSCT n'a pas pu se prononcer à cause de cela) et l'information prévue à l'ordre du jour du CT a été repoussée à 5 reprises pour être vu le 7 octobre 2013 soit 1 an après la 1^{ère} information du 22 novembre 2012. Les comptes rendus des ateliers mis en place ont été demandés, sans résultat. Ces ateliers devaient établir un guide de fonctionnement et celui qui a été rédigé ne se révélera pas très pratique. Le plan de mobilité a bien été présenté. Des informations ont été publiées sur Equipage web (archivage, visites, plan de mobilité).

Président : les éléments présentés lors de ce CT sont destinés à permettre à ses membres de choisir entre le maintien ou non de la date programmée pour le déménagement.

SUD : émettre un avis demande un minimum de préparation et compte tenu de la masse d'informations à lire, cela ne sera pas possible aujourd'hui.

DGS : pour la restauration, il ne sera pas possible de manger en ¼ d'heure à l'AGESSO (compte tenu de son relatif éloignement) comme à ARPEGE et le prix moyen d'un repas y sera légèrement supérieur. Il est prévu de conventionner avec des prestataires situés au Rives de l'Orne. Les agents qui souhaiteront manger "à la gamelle" pourront le faire sauf si les 280 agents décidaient de le faire en même temps.

UNSA : quid du restaurant d'entreprise de la SNCF ?

DGS : la SNCF a répondu par mél à Serge ETAVE que le restaurant ne pouvait absorber d'autres convives car étant déjà très fréquenté.

UNSA : le recours à une liaison froide a-t-il été envisagé ?

Président : l'un des inconvénients de la liaison froide est qu'il faut du matériel.

UNSA : où déjeuneront les agents du Cap Horn lorsqu'il ne sera plus possible de se rendre à ARPEGE ?

Président : c'est le problème de l'égalité de traitement entre les agents et qui ne concerne pas que les agents du Cap Horn.

UNSA : est-il possible d'étudier la faisabilité de mettre en place une liaison froide ?

Président : oui.

SUD : SUD aimerait comprendre la signification de la phrase sur la restauration en haut de la page 3 de la note complémentaire, à propos de l'aide de Caen la mer de 5 € par agent.

DRH : à l'AGESSO la participation employeur est d'1,21 € par repas et pour la participation aux frais de fonctionnement est d'environ 3,00 € par repas.

CGT : il serait préférable de donner directement aux agents plutôt qu'aux prestataires.

Président : ce n'est pas le choix de la collectivité.

CFDT : souhaite avoir des précisions sur les conditions matérielles prévues pour les agents qui mangeront à la gamelle (matériels à disposition, évier....).

DGS : chaque salle de restauration sera équipée d'un évier, d'un réfrigérateur, d'un micro-onde, de la vaisselle et du rangement.

SUD : il est question encore une fois uniquement des agents qui travailleront à l'hôtel d'agglomération et rien pour ceux qui travaillent le week end ou qui sont éloignés de points de restauration subventionnée. Un agenda social a pourtant eu lieu il y a un an ou deux.

DGS : ce dossier n'a certes pas avancé.

UNSA : 59 % des agents ne rentrent jamais chez eux le midi (cf le plan de mobilité). Une centaine d'agents mangent à ARPEGE, où va-t-on les mettre s'ils veulent déjeuner dans l'hôtel d'agglomération ? Et en plus les salles de restauration ne sont pas toutes équipées.

Président : attendons de voir ce qu'il en sera réellement et s'il sera nécessaire de prendre des mesures complémentaires.

DGS : il y a actuellement 59 places dans les salles de restauration en 1^{er} jour et 76 places dans les espaces détente en second jour. Et si cela ne suffit pas il existe au moins 2 salles au 8^{ème} étage qui pourraient être utilisées.

Représentante de Caen la mer : rappelle que la situation géographique du futur hôtel d'agglomération est plus favorable que l'actuelle (proximité du centre-ville, de lieux de restauration). L'existence de différents lieux de restauration et le travail en horaires variables rendent impossible le fait que tous les agents décident de déjeuner au même endroit et à la même heure. Les agents de la ville de CAEN ne bénéficient d'aucun partenariat autre que celui passé avec l'AGESSO.

SUD : si des conventions sont passées avec des restaurateurs, il faut en faire bénéficier tous les agents.

Représentante de Caen la mer : ces conventions s'adressent prioritairement aux agents de l'hôtel d'agglomération.

CGT : le développement de la presqu'île va générer une augmentation du nombre de salariés du secteur public et privé qui nécessitera une restauration digne de ce nom. Les élus politiques doivent y réfléchir.

Président : certes mais cela ne concerne pas Caen la mer.

UNSA : les agents n'iront pas déjeuner tous les jours chez un restaurateur in situ. Signale qu'il existe un restaurant d'entreprise sur le plateau à Colombelles, à 8 minutes en voiture et sans difficulté pour stationner. Possibilité aussi de s'y rendre en bus.

DGS : le dernier bureau communautaire a voté une délibération "cadre" qui permet de conventionner avec tout restaurateur pour faire bénéficier aux agents de la participation employeur d'1,21 €. Le principe reste toutefois de ne pas fragiliser l'AGESSO en difficulté financière.

Président : aucune possibilité de restauration n'est écartée a priori.

SUD : l'AGESSO est saturée aux heures de pointe et les agents qui décideront d'y déjeuner devront le faire en plus de 45 minutes et donc rallongeront leur journée de travail.

Représentante de Caen la mer : personne n'est obligé de déjeuner en 45 minutes.

SUD : la multiplicité des offres de restauration aux Rives de l'Orne implique l'instauration des chèques déjeuner d'autant plus que l'AGESSO les accepte.

Président : ne voit pas de lien entre la multiplicité des offres et les chèques déjeuner. Il précise que le fait de déjeuner en plus de 45 minutes rallonge la pause méridienne, pas la journée de travail.

SUD : pour ne pas faire la queue, les agents doivent soit venir plus tôt ce qui n'est forcément évident, soit venir plus tard et là il y a moins de choix.

DGS : propose de ramener le début de la plage variable de 11 h 30 à 11 h 15, ce qui devrait permettre aux agents d'arriver plus tôt et avant la période de pointe.

SUD : l'AGESSO nécessite une réflexion globale en termes de fréquentation (étalement des arrivées), d'offres (amélioration à partir de 13 h00) et de budget (le prix du loyer est peut-être trop élevé).

Président : l'AGESSO voit le rapprochement géographique de Caen la mer d'un très bon œil et espère une remontée de la fréquentation. Le moindre choix en fin de service est récurrent aux restaurants de collectivité car ce qui n'est pas consommé est jeté et cela a un coût.

La création d'une antenne de l'AGESSO sur la presqu'île est à l'étude mais ce projet semble difficile à financer.

SUD : la restauration située au 2^{ème} niveau peut-elle servir à désengorger le 1^{er} niveau ?

Représentante de Caen la mer : le restaurant du 2^{ème} niveau n'est pas un self comme le 1^{er} niveau. Il propose un service à table.

SUD : la baisse du pouvoir d'achat est l'une des raisons de la baisse de la fréquentation. Il est moins onéreux de manger "à la gamelle" qu'à l'AGESSO.

CFDT : sera-t-il toujours possible d'utiliser une voiture de service en co-voiturage comme actuellement ?

Président : la réponse est réservée pour le moment.

UNSA : compte tenu de tous ces éléments, la liaison froide paraît être la meilleure solution.

DGS : il ne faut pas croire que personne ne se rendra à l'AGESSO parce que c'est trop loin. Des agents s'y rendront forcément mais on n'en connaît pas le nombre.

Président : a pris bonne note d'étudier la faisabilité d'une liaison froide et de se renseigner sur la restauration d'entreprises à Colombelles.

UNSA : résume la situation en matière de restauration : pas de tickets restaurant, possibilité de déjeuner sur place dans des salles équipées, participation employeur d'1,21 € auprès de différents prestataires situés aux Rives de l'Orne ou à l'AGESSO, pas de véhicule de service le midi et sont à l'étude la liaison froide et la restauration d'entreprises à Colombelles.

DGS : les agents qui désireront se rendre à l'AGESSO en voiture seront informés des jours d'ouverture du parking de l'hippodrome.

Président : propose de parler quelques instants des machines à café.

DGS : l'idée est que Caen la mer fournisse des machines à dosettes. Des directions disposent déjà de leur propre équipement qui doit être sans plaque chauffante permanente. La matière première sera achetée par les agents.

UNSA : l'UNSA pensait que les espaces détente étaient mutualisés or il semble qu'il y ait un espace détente par direction. Qu'en est-il exactement ?

DGS : il n'y a pas un espace détente par direction, cela favorisera la mixité.

Président : propose d'aborder la mobilité et le stationnement des agents.

DGS : 96 agents ont demandé à bénéficier d'une place de stationnement en sous-sol. Le dernier questionnaire de Brigitte AUBRY sur la mobilité a généré 150 réponses, ce qui est important.

DRH : les résultats de l'enquête font ressortir l'évolution suivante, entre les pourcentages actuels et futurs (marche à pied de 8 à 12 %, vélo de 5 à 13 %, moto/scooter de 3 à 4 %, voiture de 65 à 30 %, covoiturage de 4 à 5 %, bus/tram de 10 à 17 %, train de 0 à 4 %, bus verts stabilité à 2 %).

UNSA : y a-t-il des combinaisons ?

Président : cela signifie-t-il l'utilisation de 2 moyens de transport différents le même jour ?

DRH : il doit y avoir 2 moyens de transport différents au minimum, le même jour ou sur une période plus longue.

SUD : quelle était la question posée aux agents ?

DRH : Aujourd'hui quel mode de transport utilisez-vous habituellement pour venir au travail ?

Quel mode de transport pensez-vous utiliser pour le trajet domicile – hôtel d'agglomération ?

Une question portait spécifiquement sur le covoiturage. D'autres questions tendaient à vérifier les connaissances en matière de covoiturage, l'utilisation du vélo, l'opportunité de mettre en place une formation d'utilisation du vélo électrique ? La connaissance et l'utilisation de sites internet spécifiques.

UNSA : combien d'agents ne savent-ils pas encore ?

DRH : 4 %.

UNSA : combien de combinaison voiture/Twisto ?

DRH : 2 %.

Président : souligne le pourcentage important de réponses, la baisse significative de l'utilisation de la voiture et l'augmentation du transport en commun.

UNSA : aimerait comprendre comment s'effectue le report des 35 % de voitures en moins alors que l'utilisation des bus verts n'a pas bougé et que 80 % des agents habitent à plus de 10 kilomètres.

Président : marche à pied et Twisto ont augmenté.

DGS : s'est étonné du nombre peu important de demandes de place de stationnement en sous-sol. Puis il a compris que cela était lié à l'existence d'un nombre important de places le long du boulevard Caffarelli. Il a constaté également l'existence de places de stationnement payantes entre le bassin St Pierre et le quai Vendeuvre où l'abonnement est à 50 € mensuels.

CGT : pourquoi ne pas prévoir une prise en charge partielle de l'employeur ?

DGS : la question a été posée par un agent et la réponse a été de dire qu'il fallait favoriser l'utilisation des transports en commun.

SUD : les élus politiques ne proposent pas de solutions pérennes en alternative à la voiture comme un parking relai ou autre.

UNSA : les 35 % de voiture et de covoiturage représentent 77 agents donc 77 places de parking sont nécessaires et il y a 96 places à trouver.

Président : il y a 96 demandes à traiter et toutes ne seront pas recevables.

DGS : bien que répondant à l'un des critères pour l'attribution d'une place de parking, des cadres ont refusé d'en demander une pour ne pas donner l'impression d'avoir obtenu un avantage.

Représentant de Caen la mer : dans le but d'inciter les habitants à utiliser les transports en commun, une réflexion est en cours avec VIACITE notamment sur la faible utilisation des parkings relais. Celui situé au Nord est trop proche du centre-ville et celui d'Ifs est situé dans la commune. Ces situations géographiques n'incitent pas les conducteurs à les utiliser. La baisse du coût a été inefficace. A Caen, un parking relai a été réalisé au parc des expositions avec une navette relai à destination du centre-ville mais compte tenu de la faible fréquentation,

tout a été abandonné. Les parkings relais doivent inciter à utiliser les transports en commun et la réflexion doit porter aussi sur la future 2^{ème} ligne de tram.

Président : il faut trouver des critères pour l'attribution des places de parking et des solutions pour les agents qui ne seront pas retenus.

SUD : les syndicats n'ont pas été consultés en tant que futurs occupants de l'hôtel d'agglomération.

DGS : le questionnaire s'adressait aux agents, pas aux représentants du personnel. Les représentants du personnel et leurs visiteurs bénéficieront du même système qu'actuellement à savoir la prise en charge par Caen la mer du stationnement dans le parking souterrain (tickets pass ou valideur installé à l'accueil). Les syndicats ont visité leurs locaux au 1^{er} étage début décembre 2013. Ces locaux ne sont pas cloisonnés parce qu'ils vont accueillir temporairement l'accueil. Ils pourraient servir de salle de restauration si la nécessité s'en faisait sentir et dans ce cas les bureaux syndicaux se situeraient au 8^{ème} étage côté F3 pour conserver un accès privatif. Dans ce cas le déménagement des syndicats pourrait avoir lieu plus tôt que s'ils restent au 1^{er} étage.

SUD : cela change tous les jours, il faudrait organiser une réunion sur ce sujet.

DGS : pour l'instant rien n'est encore décidé, on ne peut donc pas dire que ça change tous les jours.

CFDT : pourquoi Caen la mer ne participerait-elle pas au frais de stationnement comme elle le fait pour les transports en commun ?

DGS : la loi impose aux employeurs une participation sur les transports en commun. Les mesures prises doivent rester en lien avec le développement durable et ne pas inciter les agents à utiliser leur voiture.

SUD : la commission de sécurité n'est pas passée à tous les étages

DGS : comme précisé à la page 11 de la note complémentaire, l'hôtel d'agglomération n'est pas considéré comme un établissement recevant du public (ERP) en dehors de la zone d'accueil qui ne sera pas ouverte avant septembre. Le dossier est à la mairie de Caen.

SUD : les organisations syndicales tout autant que le CLAS accueillent du public.

DGS : organisations syndicales et agents accueillent des agents.

SUD : pas uniquement des agents.

DGS : bien sûr mais on ne peut pas en tenir compte sinon il faudrait considérer que tous les ERP reçoivent du public.

UNSA : comment peut-on classer l'hôtel d'agglomération "non ERP" tant que les travaux du rez de chaussée ne seront pas terminés, qu'il sera classé "W" (administration) et qu'il s'agit d'un bâtiment neuf ?

DGS : sur un sujet aussi sensible que la sécurité, on ne peut mettre en doute le fait que les ingénieurs chargé du dossier connaissent parfaitement la réglementation. Cette situation doit être normale.

CFDT : pour parer les vols éventuels, le garage à vélos disposera-t-il de socles permettant d'attacher les vélos ? Sera-t-il couvert ?

DGS : oui aux 2 questions.

SUD : combien de places sont-t-elles prévues dans les salles de réunions ?

DGS : 25 places pour les 2 salles du rez de chaussée.

SUD : et pour l'hémicycle ?

DGS : 156 places dont 120 face à la tribune.

UNSA : regrette que la date limite de dépôt des demandes de places de parking soit fixée avant que les agents aient pu rencontrer les représentants de Twisto.

DGS : la liste des agents ayant demandé une place de stationnement n'est pas figée, elle est évolutive.

UNSA : l'utilisation du parking extérieur situé juste à proximité de l'hôtel d'agglomération a été évoquée précédemment. La ville de Caen ne l'a pas souhaité pour ne pas créer de difficultés vis-à-vis des commerces et pour l'utiliser au profit des usagers de la gare SNCF. En attendant qu'une affectation définitive soit établie, pourquoi ne propose-t-on pas, ne serait-ce que temporairement, aux agents les quelques places a priori disponibles sur ce parking ?

DGS : il était difficile de justifier politiquement que ce parking soit à l'usage exclusif des agents de Caen la mer. L'incitation au covoiturage prévu initialement ne fonctionnera pas compte tenu du peu d'agents intéressés. La ville de Caen envisage de consacrer une partie de ce

parking aux utilisateurs de la SNCF et il faudra trouver un lieu de stationnement pour les véhicules de service de Caen la mer qui ne pourront pas être en sous-sol. A la demande de Xavier LE COUTOUR, adjoint au maire de la ville de Caen, il est prévu d'organiser une réunion ville / Caen la mer. Un parking dédié aux agents de l'hôtel d'agglomération inciterait à utiliser sa voiture même en ayant une solution de transport en commun.

UNSA : les solutions de transport en commun ne sont pas toutes intéressantes, le trajet pouvant durer une heure, notamment pour les agents résidant sur la côte ou vers Falaise et la fréquence de passages diminue de moitié durant les vacances scolaires. Ne pas trouver de places sur le parking extérieur en nombre suffisant relèverait d'un choix politique.

Président : il convient d'attendre la tenue de la réunion évoquée précédemment.

UNSA : ce parking extérieur peut être affecté aux agents de Caen la mer la semaine et à la SNCF tous les soirs et le week-end.

Président : la décision n'appartient pas à Caen la mer. Quid du stationnement des élus et des visiteurs ?

DGS : pass et valideur permettront de stationner gratuitement. Pour le valideur Caen la mer ne paiera que le temps correspondant.

UNSA : quels sont les critères proposés par Caen la mer pour bénéficier d'une place du parking souterrain ?

DGS : ils sont indiqués à la page 7 de la note explicative pour le CT du 11 février 2014 :

"La situation de chaque agent va faire l'objet d'un examen nominatif afin d'identifier, soit sa proximité avec une desserte de transports en commun, soit une situation personnelle, éventuellement temporaire, justifiant une priorité : un avis est demandé au comité technique sur les critères à prendre en compte pour choisir les agents dont la situation justifiera qu'ils disposent, tant que le critère est respecté, d'une place réservée en sous-sol :

- Agent en situation de handicap physique ;
- Agent ayant la charge d'au moins un enfant de moins de 3 ans ;
- Famille monoparentale ;
- Agent ne disposant pas d'un moyen de transport collectif acceptable et résidant hors de l'agglomération ;
-

Les représentants du personnel resteront informés des décisions prises en la matière.

Il est rappelé toutefois que Caen la mer n'a l'obligation, ni de fournir une place de stationnement à chaque agent, ni de trouver une solution pour leur déplacement domicile-travail."

UNSA : pourquoi est-il question d'enfant de moins de 3 ans ?

Président : 3 ans correspondent à l'âge minimum pour entrer à l'école maternelle.

UNSA : qu'est-ce qu'une famille mono parentale ?

Président : c'est un agent qui déclare sur l'honneur vivre seul(e).

UNSA : cela va nécessiter une mise à jour régulière.

Président : les agents devront faire part de tout changement de situation.

UNSA : Qu'est-ce qu'un transport collectif acceptable ? Les critères doivent être suffisamment précis et non discutables.

DGS : un transport collectif acceptable est lié à l'appréciation personnelle des agents, en fonction de la durée du trajet ou d'impératifs personnels.

SUD : la notion de gratuité de stationnement pour les agents à faible ressources et qui ne bénéficieront pas d'une place en sous-sol a-t-elle été envisagée ?

Président : cette notion a été étudiée mais n'a pas été retenue car elle est trop difficile à mettre en œuvre.

SUD : propose de compléter le critère sur la famille monoparentale en ajoutant "avec enfant en bas âge".

UNSA : souhaite savoir à quel moment le travail de positionnement des meubles sur plan pour la DDD sera fait.

Expert : l'expert se déplacera au moment souhaité par la DDD.

Président : propose de passer au règlement intérieur de Caen la mer.

DGS : il s'agit du ¼ d'heure de tolérance au-delà de la plage fixe de 9 h 00, de la suppression du logo de Caen la mer sur les véhicules de service, de l'interdiction des machines à café

avec plaque chauffante et de la possibilité de fumer uniquement sur la terrasse accessible au niveau R+5.

Président : accède à la demande des représentants du personnel qui estiment que compte tenu de l'heure, il n'y a plus le temps nécessaire de débattre.

La séance a été levée à 13 h 05.

Le secrétaire,

Le secrétaire adjoint,

Le président,

Remy POIRIER

Erik CALVET

Pierre ESTRADA